



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ovins

Question écrite n° 50705

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'inquiétude manifestée par les éleveurs d'ovins allaitants. En effet, en avril 2009, le ministère a annoncé le versement d'une aide d'urgence de 25 millions d'euros aux éleveurs ovins. Or, à ce jour, cette aide n'est pas parvenue à leurs destinataires. Aussi, elle lui demande dans quel délai cette aide indispensable et si attendue va être attribuée.

Texte de la réponse

En raison de la crise grave à laquelle sont confrontés les éleveurs ovins, le Gouvernement a mis en place, pour 2009, une mesure exceptionnelle de 25 MEUR destinée à indemniser les pertes économiques liées à l'épizootie de fièvre catarrhale ovine (FCO) dans les cheptels ovins à orientation bouchère. Les paiements, effectués par FranceAgriMer, ont débuté le mercredi 20 mai 2009. Le montant unitaire de l'aide, obtenu en divisant l'enveloppe de 25 MEUR par le nombre d'animaux éligibles, est de 5,69 euros par brebis.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50705

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5221

Réponse publiée le : 28 juillet 2009, page 7435